

**DÉLIBÉRATION n° 2024/89A**  
(Remplace et annule la délibération  
n° 2024/89)

L'an deux mille vingt-quatre et le 1er juillet 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Joël MANO, Philippe LACOSTE et Sylvie ORTEGA.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Stéphanie NOGUES à Sylvie ORTEGA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Carine VIDAL, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Ingrid ROUZAUD et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET : Finances - Budget Commune Décision modificative n° 1**

Il convient de prévoir les premiers ajustements sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses :**

L'enveloppe prévue pour les subventions aux associations (article 65748) était de 295 000 €, 10 000 € vont être versés au centre de loisirs pour lui permettre de faire face à des dépenses supplémentaires liées notamment à l'inflation et à la diminution des subventions depuis plusieurs années.

3 890,25 € sont prévus à l'association les potes à Pouf, dans le cadre de leur activité de fourrière. Le montant proposé par les commissions pour les subventions 2024 est de 302 900 €. L'enveloppe est proposée à la somme de 316 790,25 € (+ 21 790,25 €).

Au 023, le virement à la section d'investissement doit être diminué de 21 790,25 € (passant à 932 359,65 €)

**INVESTISSEMENT :**

**Recettes :**

Au 021, le virement de la section de fonctionnement passe à 932 359,65 € (- 21 790,25 €).

Au 024, la vente de terrain à MECAMONT initialement prévue à hauteur de 11 000 € est réévaluée à hauteur de 62 790,25 € (+ 51 790,25 €)

**Dépenses :**

Au 2151, des travaux de voirie sont prévus rue Bellevue à hauteur de 30 000 € afin de sécuriser cette dernière. (+ 30 000 €)

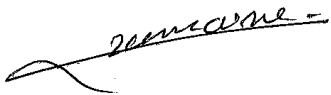
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 17 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

**DECIDE**

➤ D'entériner les premiers ajustements sur les sections de fonctionnement et d'investissement tels que définis ci-dessus.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024